

Le Mouvement Ecologique: Engagement avec une haute compétence professionnelle !

Lieweg, kritesch, engagiert... est le slogan du Mouvement Ecologique. Toutes les activités sont basées sur des convictions communes, mais aussi sur une grande compétence professionnelle.

INFLUENCER PAR DES PRISES DE POSITION FONDÉES SUR DES AVIS D'EXPERTS

Les avis techniques rédigés par les groupes de travail, les régionaux ainsi que le conseil d'administration permettent d'une part de sensibiliser et d'autre part d'influencer les décisions. Il va de soi qu'ils sont transmis le plus largement possible aux acteurs intéressés (politiciens, communes, milieux professionnels concernés, grand public), au-delà du cercle des membres, afin



d'en augmenter l'impact. Il convient de souligner qu'au-delà des groupes fixes, des membres engagés sont souvent impliqués dans la rédaction. Cela permet de rédiger des prises de position fondées et très proches de la pratique. Selon une enquête menée auprès des membres, ceux-ci accordent une impor-

tance particulière à ce travail. Comme les thèmes deviennent de plus en plus complexes, le maintien de ce "niveau" reste un défi.

De plus, les avis donnent souvent lieu à des entretiens avec les acteurs concernés (ministères, etc.). Dans tous les cas, ils doivent contribuer de manière objective à la formation de l'opinion et au débat. En 2021, les avis techniques allaient de la loi sur le climat au pacte pour le logement, en passant par la labellisation des produits alimentaires et l'aménagement des chemins forestiers.

CRÉER UN ESPRIT CONSTRUCTIF GRÂCE À LA PARTICIPATION DES MEMBRES AUX INSTANCES NATIONALES



Au niveau national, le Mouvement Ecologique est représenté dans une série d'organes étatiques qui doivent surtout conseiller les ministères respectifs. Le Mouvement Ecologique fait de son mieux pour faire valoir ses idées et ses propositions dans ces structures et pour s'engager en faveur du développement durable. Cependant, on constate à nouveau en 2021 que les différents organes fonctionnent différemment et que leur mode de fonctionnement et leur efficacité devraient être remis en question. Le Mouvement Ecologique est entre autres présent dans est représenté dans les organismes suivants : "Luxembourg Transition", Conseil consultatif de "myenergy", "Conseil supérieur de la nature", "Conseil supérieur de l'aménagement du territoire", "Observatoire de l'environnement naturel", "Conseil supérieur de la chasse", "Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés", "Commission consultative aéroportuaire", "Groupe d'accompagnement" pour la construction du tramway moderne, groupe de travail gouvernemental "Mobilité douce", etc. et bien d'autres. Depuis des années, le Mouvement Ecologique demande l'introduction du "congé associatif". En effet, les réunions de ces structures consultatives



ont souvent lieu pendant les heures de travail, ce qui ne facilite pas la participation des représentants du Mouvement Ecologique, souvent bénévoles, voire la rend impossible. En 2021, un projet de réforme de la législation relative aux associations sans but lucratif a été présenté. Malheureusement, cette question n'a pas été abordée dans le projet de loi.

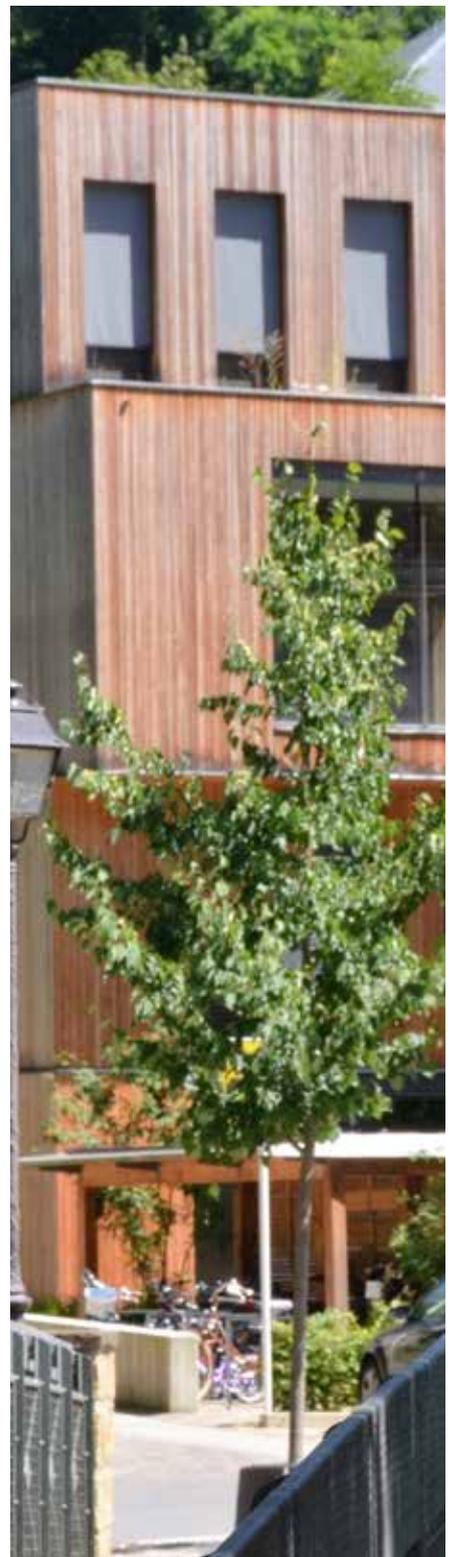
En plus de ces organes étatiques, le Mouvement Ecologique est représenté dans les organisations "FSC Lëtzebuerg" et dans le conseil d'administration d'"E-tika". Le Mouvement Ecologique participe également activement aux plateformes luxembourgeoises "Stop TTIP & CETA", "Votum Klima", et "Meng Landwirtschaft", ainsi qu'au "Aktiounscomité géint Atomkraaft".

TOUJOURS A L'ÉCOUTE DES CITOYENS/NES ET CONSOMMATEURS ENGAGÉ/ES

Depuis toujours, le Mouvement Ecologique fait office de point de contact pour les questions et les suggestions des citoyens et des acteurs intéressés. De nombreuses demandes sont adressées au Mouvement Ecologique. Elles vont des questions sur les lois et les procédures aux suggestions sur certains projets.

limitées, le Mouvement Ecologique ne peut pas toujours "intervenir". Il est important que les personnes concernées agissent elles-mêmes sur place, le cas échéant sur la base des suggestions du Mouvement Ecologique. Si le Mouvement Ecologique ne dispose pas lui-même des connaissances nécessaires, il fait de son mieux pour orienter les personnes concernées vers les instances adéquates. Mais le fait est que des citoyens s'adressent également au Méco avec des demandes qui devraient en principe être traitées par les services de l'État (p. ex. si une autorisation a été accordée pour un projet ou si des données sont disponibles sur certains thèmes...).

Pour garantir une meilleure information, il faudrait que l'Etat informe plus systématiquement les citoyens, qu'il désigne des interlocuteurs et des personnes au sein des ministères et des administrations pour répondre aux demandes et qu'il adopte une loi sur l'information digne d'une démocratie moderne. Nous sommes cependant encore loin d'une telle proximité avec les citoyens, qui devrait pourtant aller de soi.



Question - réponse !

En 2021 également, le Mouvement Ecologique a été contacté quotidiennement par des citoyens* qui demandaient un soutien dans un dossier concret. La devise est ici : aider à s'aider soi-même. Compte tenu de ses capacités

Le Mouvement Ecologique s'efforcera également à l'avenir de remplir son rôle de conseil et d'information et de se saisir le plus activement possible des dossiers particulièrement pertinents.

